PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20h00, le 19 février 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Messieurs Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Michel Dubé, conseiller au district 3
Pierre Deschênes, conseiller au district 4
Michel Charron, conseiller au district 5

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, et Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ 28 personnes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

30-02-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

- Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2019
- 4. Dépôt de la correspondance du mois de janvier 2019
- 5. Première période de questions

6. ADMINISTRATION

- 6.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 janvier 2019
- 6.2. Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement
- 6.3. Acquisition de système de téléphonie
- 6.4. Démission conseillère district no. 6

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.2. Embauche de trois officiers pour le service de sécurité incendie
- 7.3. Nomination pour le poste de capitaine et directeur adjoint
- 7.4. Mise à jour du code d'éthique du service de sécurité incendie
- 7.5. Dépôt du rapport d'activités 2018 du service incendie

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 8.2. Adoption du plan d'intervention TECQ

9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 10.2. Dépôt du procès-verbal du CCU du 16 janvier 2019
- 10.3. Demande de dérogation mineure no. 2019-002
- 10.4. Demande de dérogation mineure no. 2019-003

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
- 11.2. Renouvellement entente de partenariat
- 11.3. Crevale premier de classe
- 11.4. Procédure de soutien financier
- 11.5. Demande de financement
- 11.6. Dépôt du rapport mensuel du Service de la bibliothèque
- 12. Divers et affaires nouvelles
- 13. Suivi
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

31-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE JANVIER 2019

32-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2019, identifiée par le bordereau numéro C-01-2019, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2019

33-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 180 677,86 \$ et des salaires nets payés, au montant de 54 152,31 \$ au cours du mois de janvier 2019.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

34-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 13 février 2019, totalisant un montant de 195 147,48 \$ et en autorise le paiement.

6.3 ACQUISITION DE SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE

35-02-2019

Sur la recommandation du comité finances, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Deschênes et unanimement résolu de retenir les services de l'entreprise Fleet Info pour la mise à jour et le remplacement des combinés téléphoniques de l'hôtel de ville d'une valeur de 3 147,68 \$, taxes incluses.

6.4 DÉMISSION – CONSEILLÈRE DISTRICT NO. 6

Madame Christiane Laurin, conseillère au district no. 6, remet sa lettre de démission au poste de conseillère municipale du district no. 6, en date du 15 février 2019.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

36-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de janvier 2019.

7.2 EMBAUCHE DE (3) POMPIERS POUR LE SERVICE DE SÉCURTIÉ INCENDIE

37-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'embaucher Marie-Kim Rainville, Félix St-Vincent Lévesque et Guillaume Paquin en tant que pompiers, et ce à compter du 15 janvier 2019. Les trois ressources auront une période de probation de 6 mois à partir de la date d'embauche.

7.3 NOMINATION POUR LE POSTE DE CAPITAINE ET DIRECTEUR ADJOINT

38-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur Éric Baril au poste de directeur adjoint du service de Sécurité incendie à compter du 15 janvier 2019.

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur Jonathan Cusson au poste de Capitaine du service de Sécurité incendie.

7.4 MISE A JOUR DU CODE D'ÉTHIQUE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

39-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt de la mise à jour du code d'éthique du Service de protection incendie en date du 19 février 2019.

7.5 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 SERVICE INCENDIE

40-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu

- d'accepter le dépôt du rapport d'activités annuel du Service Incendie pour l'année 2018
- de transmettre copie dudit rapport à la MRC de Matawinie

TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

41-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois de janvier 2019.

8.2 ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION TECQ

42-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le plan d'intervention relatif au programme de subvention TECQ, réalisé par la firme PARALLÈLE 54 experts-conseil inc. en date de février 2019, et de le transmettre au MAMAH selon les procédures prescrites.

ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

43-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu pour le mois de janvier 2019.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

44-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2019.

10.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 JANVIER 2019

45-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 16 janvier 2019.

10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2019-002

46-02-2019

Identification du site concerné:

Matricule : 0128-27-6836 Cadastre : Lot 5 860 211

Adresse: 6968, CHEMIN DU LAC NOIR

Nature et effets :

Le requérant souhaite que l'implantation de son abri hivernal temporaire puisse être autorisée (pendant la période autorisée), à une distance latérale droite de seulement 0,61 mètre.

La demande du requérant affecte la disposition de l'article 4.9.1.1b) du règlement de zonage numéro 753 qui stipule que :

« L'abri temporaire hivernal doit être localisé à plus de 1,5 mètre d'une ligne de terrain latérale, sauf dans le cas d'une entrée charretière mitoyenne où la distance avec la ligne de lot latérale peut être nulle. »

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 16 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 30 janvier 2019 annonçant la dérogation mineure 2019-002;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu D'ACCEPTER la dérogation mineure telle que présentée.

10.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2019-003

47-02-2019

Identification du site concerné : Matricule : 9633-27-4336

Cadastre: Lot 28-9, rang 2, canton de Joliette

Adresse: 190, rue Pascal

Nature et effets:

Le requérant désire régulariser la situation de sa propriété pour laquelle un élément en dérogation a été soulevé dans un certificat de localisation préparé par Monsieur Gilles Lebel, arpenteurgéomètre, en date du 31 octobre 2018 (dossier JOL10801164, minute 28 639). La marge recul avant du bâtiment principal, dans sa plus petite mesure, est de seulement 6,16 mètres.

La demande du requérant affecte la grille des spécifications numéro R-18 de l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 732 qui précise que :

« La marge de recul avant minimale est fixée à 9,0 mètres. »

CONSIDÉRANT la recommandation négative du CCU à la séance du 16 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 30 janvier 2019 annonçant la dérogation mineure 2019-003;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu de ne pas accepter la dérogation mineure no. 2019-003 telle que présentée.

LOISIRS ET CULTURE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS

48-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois de janvier 2019.

11.2 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE PARTENARIAT – COLLECTIF ART ET CULTURE SANT-DAMIEN

49-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu de renouveler l'entente de partenariat entre le Collectif art et culture afin de supporter l'organisme et les artistes participants pour le rayonnement de Saint-Damien.

11.3 CREVALE – MUNICIPALITÉ PREMIÈRE DE CLASSE 2019

50-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS2019 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2019 » en réalisant les activités suivantes :

- *Durant les JPS 2019, diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants sur nos panneaux d'affichage.
- *Participer à la Haie d'honneur à l'école Saint-Cœur-de-Marie.
- *Durant les JPS 2019, à notre bibliothèque municipale, offrir à nos citoyens des kits d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans.
- *Au début de 2019, participer au lever de drapeau de notre MRC.
- * Publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc
- *Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES

11.4 PROCÉDURE DE SOUTIEN FINANCIER – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

51-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'adopter une procédure de soutien financier pour les moins de 17 ans dans le cadre de la Politique familiale municipale afin d'encadrer le soutien financier des différentes clientèles.

11.5 DEMANDE DE FINANCEMENT - ARLPHL

52-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu de déposer une demande de financement dans le cadre du programme d'assistance financière 2018-2019 de l'Association régionale de loisirs des personnes handicapées de Lanaudière.

11.6 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

53-02-2019

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter le rapport du Service de la bibliothèque pour le mois de janvier 2019.

12. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

13. SUIVI

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

54-02-2019

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 18.

Daniel Monette Maire Simon Leclerc Directeur général